



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



RILHAC LASTOURS - 14 Décembre 2023

Réception officielle des travaux de construction de la station de Neutralisation de Font Lhermitte



3^{ème} Victoire de l'Investissement Local

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MARDI 27 FEVRIER 2024**

N°01/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-huit heures trente, les membres du Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable **VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents : MM. Jean DUCHAMBON, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT , Serge CORREIA, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean-Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, MME Christelle PEYROT, MM. Anthony RICQ, Jean-Claude SAINTONGE, Jean Michel AUFORT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Jean-Marie MIGNOT, Didier LEYRIS, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Claude CASSAT, Xavier HORTHOLARY, Christian JULIEN, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS René PARAUD, Richard CRUVEILHER, Mmes Lies SWIDERSKI, Séverine DUREISSEIX , MM. Frédéric LAPEYRONNIE, Guillaume ANTENOR, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Roland GORY, Georges BEAUDOU, MME Françoise GARNIER, MM. Patrick JOUANNETAUD, Christian CHIROL, Moïse BONNET, Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Michel SARRE, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Marcel GAGUET, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, André SOURY, MMES Sylvia DUDOUE, Agnès VARACHAUD, MM. Thierry DAUCHAR, Jean Claude DUPUY, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : M. Emmanuel BAUDET,MMES Laëtitia CALENDREAU, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Nicolas ANDRIEUX, MME Marie AUFAURE, MM. Frédéric MECHIN, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM, Philippe JANICOT, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, , Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Hubert DOUDET, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, Pierre ROUX, MMES Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Sylvain CASSORE, MMES Marie LINET, MM. Guy MONTET, Jean-Louis BOURDEAU, Cédric GEORGES, Eric GERVEIX, Mme Elisabeth MARETHEU, MM. Marcel BARTOUT, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Paul HURAU, Simon CUILLERDIER, MMES Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, **membres du Comité Syndical.**

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

- Mmes Mireille GUILLOTEAU, Maëva MUNOZ et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

Soixante-dix membres composent l'assemblée de ce jour et 5 pouvoirs ont été transmis au Président.

- I **Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale –
Changement de délégués**
 - A. Désignation du secrétaire de séance
 - B. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale
 - C. Changement de délégués
- II **Rapport de présentation des travaux des commissions**
 - A. Commission communication du 23/01/2024
- III **Débat sur les orientations budgétaires 2024**
 - A. Analyse rétrospective
 - B. Gestion de la dette
 - C. Etude prospective
 - D. Données financières relatives aux ressources humaines
- IV **Projet de coopération décentralisée**
- V **Demande d'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies**
- VI **Information sur les délégations et attribution**
 - A. Au Bureau
 - B. Au Président

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. **Soixante-dix membres** composent l'assemblée de ce jour et **5 pouvoirs** ont été transmis au Président.

Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale

► **A. Désignation du secrétaire de séance**

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. Eric LOCHARD, délégué titulaire de la commune de MAGNAC BOURG, est désigné secrétaire de séance.

► **B. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2023**

Le Président informe l'assemblée, qu'à ce jour, aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

► **C. Changement de délégués**

Par courrier réceptionné en date du 15 Janvier 2024, le syndicat a été informé d'un changement de délégué sur la communauté de communes VAL de VIENNE, en vertu d'une délibération prise en conseil communautaire le 19 décembre 2023 :

- Monsieur Antoine DURAND est nommé délégué titulaire en remplacement de Madame Elodie CLEMENT.

Rapport de présentations des travaux des commissions

► **A. Commission communication du 23/01/24**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DUCHAMBON, Vice-Président en charge de la Commission communication, pour la présentation du compte-rendu de cette commission.

Le comité prend acte de cette présentation.



Maurice LEBOUTET ajoute que la commission a duré 3 heures et que c'était très dynamique.

Débat sur les orientations budgétaires 2024

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Gaston CHASSAIN, Vice-Président en charge de la Commission des Finances pour la présentation du DOB.

- A. Analyse rétrospective
- B. Gestion de la dette
- C. Etude prospective
- D. Données financières relatives aux ressources humaines



Maurice LEBOUTET tient à souligner que les travaux de mise en place de télérelève sur les compteurs seraient inscrits en dépenses d'investissement dont le coût est estimé à + de 6 000 000 € et subventionnés à hauteur de 80%.

DELIB CS 202401 – Débat sur les orientations budgétaires 2024

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 ;

Vu le rapport de la commission des finances en date du 01 mars 2023 ;

Vu la présentation du rapport par Gaston CHASSAIN, Vice-Président délégué aux finances ;

Considérant que le débat a porté sur quatre phases distinctes :

1° - Une analyse rétrospective de la structure financière portant sur une période de cinq ans (2019 - 2023) ;

2° - Une étude de la gestion de la dette au 1^{er} janvier 2024 ;

3° - Une étude prospective, visant à déterminer principalement la capacité d'investissement du Syndicat sur la période 2024 – 2028 ;

4° - Des données financières relatives aux ressources humaines qui comportent également des informations relatives à la structure des effectifs et à la durée effective du travail sur la période 2019 – 2023.

Projet de coopération décentralisée

DELIB CS 202402 – Projet de coopération décentralisée

Vu le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi Oudin ;

Vu la loi n° 2007-147 du 2 février 2007, dite loi Thiollière ;

Considérant l'intérêt d'engager des actions de coopération décentralisée dans les domaines de l'alimentation en eau et assainissement au travers du raccordement à l'eau potable de 7 villages de la commune de GANDE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide :

Article 1 : D'apporter un soutien financier de 4 570 € pour le projet de raccordement des 7 villages de GANDE et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière avec les partenaires financiers

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à verser la contribution financière de 4 570 € sur appel de fonds de l'association l'Afrique chez vous

Demande d'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

DELIB CS 202403 – Demande d'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMAEP Vienne Briance Gorre et notamment son article 2 « Compétence eau potable »,

Considérant que la FNCCR représente et défend les intérêts de ses membres, et, à travers eux, ceux des usagers-consommateurs, notamment les collectivités qui interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public de l'eau potable ;

Considérant que la FNCCR assure un suivi législatif des textes débattus au Parlement qui comportent des enjeux pour ses adhérents et élabore notamment, en concertation avec eux, des propositions d'amendement afin de défendre leurs intérêts, qu'elle siège dans diverses institutions de concertation et participe aux réunions organisées par les autorités nationales qui interviennent dans ses différents secteurs d'activités, qu'elle entretient des contacts très réguliers avec les services de l'Etat, chargés de l'élaboration des textes réglementaires d'application (décrets et arrêtés) des lois une fois celles-ci adoptées ;

Considérant que la FNCCR intervient auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants à tous les niveaux (humain, financier, juridique, technique...), pour mettre en œuvre sur leur territoire des politiques publiques ambitieuses au plan local dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, en cohérence avec la stratégie et les objectifs définis au plan national ;

Considérant que la FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents dans la mise en place et le développement de la compétence eau, dans une logique de transversalité nécessaire avec les autres compétences de la collectivité et met en place de nombreuses démarches de mutualisation transversale entre ses membres ;

Considérant que de nos jours notre collectivité s'inscrit pleinement dans les principes qui viennent d'être énoncés, porteurs aussi de valeurs et, à ce titre, la collectivité souhaite ainsi bénéficier de l'action d'une association spécialisée et experte telle que la FNCCR et des services en termes d'informations et de préconisations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents ;

Considérant que la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies) a un lien direct avec les missions du SMAEP Vienne Briance Gorre et que l'adhésion présente une aide à la mise en œuvre de ses missions de service public,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : décide d'adhérer à la FNCCR et de verser les cotisations correspondantes présentées en annexe,

Article 2 : décide de désigner M. Maurice LEBOUTET, Président de V.B.G. comme représentant légal du SMAEP Vienne Briance Gorre à la FNCCR,

Article 3 : habilite le Président à signer tout document permettant l'adhésion.

Informations sur les délégations et attribution

Au Bureau

Le comité prend acte de cette présentation.

► Au Président

Le comité prend acte de cette présentation.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président demande s'il y des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h23

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 27 février 2024.

Le secrétaire de séance,

Le Président du Syndicat